

Le Gouvernement du Québec autorise le projet de construction d'un nouveau centre d'hébergement et de soins de longue durée à Maniwaki

Maniwaki, le 1^{er} septembre 2017 – Dans le cadre des efforts pour améliorer l'accessibilité des services d'hébergement et de soins de longue durée pour les aînés, le Gouvernement du Québec autorise le projet de construction d'un nouveau centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), qui remplacera, à terme, le CHSLD Foyer Père Guinard.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, et la députée de Gatineau, ministre responsable de la région de l'Outaouais et ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, ont procédé aujourd'hui à l'annonce de ce projet qui vise à mieux répondre aux besoins de la région de Maniwaki.

Le nouveau CHSLD aura une capacité de 100 lits, regroupant dans ses locaux les 69 lits de l'actuel CHSLD et les 12 lits de l'unité du troisième étage de l'hôpital de Maniwaki, auxquels s'ajouteront 19 nouvelles places. L'édifice sera construit sur un terrain adjacent à l'hôpital, et un aménagement spécial y sera prévu pour accueillir la communauté autochtone de la région. Ce projet représente un investissement total de 36 M\$.

Citations :

« L'autorisation accordée à ce projet d'infrastructure démontre notre désir d'offrir des services d'hébergement et des soins de longue durée encore plus accessibles, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois. Nous voulons ainsi fournir aux personnes qui sont en perte d'autonomie importante un milieu de vie qui soit le mieux adapté possible à leurs besoins, dans un cadre sécuritaire qui favorise leur mieux-être et celui de leur famille. »

Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux

« La relocalisation du Foyer Père Guinard est au cœur de mes priorités depuis des années. L'annonce d'aujourd'hui est le fruit d'un important travail d'équipe, qui avait comme objectif ultime l'amélioration de la qualité de vie de nos aînés et des personnes en situation de perte d'autonomie sévère. Ce nouvel établissement leur offrira un milieu de vie amélioré au sein de leur communauté. »

Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais

Faits saillants :

Le CHSLD, qui accueille maintenant davantage de résidents en plus grande perte d'autonomie qu'à ses débuts, en 1970, fait face à certaines problématiques pour mieux s'adapter aux besoins de sa clientèle actuelle. La construction d'un nouvel édifice permettra de pallier ces lacunes.

La nouvelle localisation du CHSLD permettra par ailleurs d'éviter aux résidents des situations d'évacuation en cas d'inondation, l'actuelle installation étant située dans une zone inondable. Rappelons qu'un tel événement s'est produit le printemps dernier, et que les résidents ont été évacués pendant six semaines, à titre préventif.

- 30 -

Renseignements :

Julie White
Directrice de cabinet adjointe et attachée de presse
du ministre de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Isabelle Marier St-Onge
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Justice et ministre responsable de la
région de l'Outaouais
418 643-4210